

Motion d'ajournement

faire sa déclaration d'impôt tout seul. C'était dans ses compétences. Aujourd'hui, il ne se sent pas à la hauteur de la tâche.

Comme le sait le ministre, le travail du comptable, c'est de chercher tous les trucs qui vont permettre à son client de bénéficier d'un abattement. Un bon comptable fait gagner de l'argent à son client parce qu'il connaît tous les arcanes de la loi de l'impôt sur le revenu. Il peut tirer parti de ce qu'on appelle communément les imprécisions de la loi et permet donc au contribuable d'économiser de l'argent. Aujourd'hui, en raison de la complexité de la législation fiscale, il faut donc avoir à son service un bataillon d'experts fiscaux pour se défendre contre le gouvernement. Ce n'est pas ainsi que les choses devraient être. Je me souviens d'avoir entendu le député de Broadview-Greenwood dire qu'un dollar est un dollar qui est un dollar. Je ne pense pas que cela ait jamais été vrai mais cela n'a jamais été aussi faux qu'aujourd'hui. S'il y avait la moindre parcelle de vérité dans cette affirmation en 1972, alors que le taux d'inflation était encore raisonnable, c'est en tout cas totalement faux aujourd'hui, compte tenu de l'inflation galopante que nous connaissons.

Si l'on s'en tenait à la lettre du rapport de la Commission Carter même les maisons seraient aussi frappées d'une taxe sur les gains en capitaux comme aux États-Unis. En 1972 une maison qui se vendait par exemple pour 25,000 dollars dans ma circonscription en vaut aujourd'hui \$125,000. Avec un tel taux d'inflation comment le gouvernement peut-il prétendre qu'un dollar est un dollar qui est un dollar. Loin de moi pareille idée. Même à ce compte-là un dollar ne vaut plus que 25 cents de nos jours.

Je voudrais dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur.

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Nepean-Carleton (M. Baker)—Le transport aérien—Le projet de service aérien entre Ottawa et New York; le député de St. Catharines (M. Reid)—Les faillites—L'augmentation de la couverture de l'assurance-dépôts; le député de Regina-Est (M. de Jong)—Les forces armées canadiennes—L'essai de défoliants chimiques—Le contrôle des effets.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
MOTIONS**

[Traduction]

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, j'ai attiré l'attention de la Chambre sur le fait que la motion n° 14, inscrite au nom du député de Lévis qui a démissionné il y a quelques mois, est toujours au *Feuilleton*. Je constate qu'il en est de même du bill C-329, inscrit lui aussi au nom du député de Lévis. Les députés ont peut-être vu la façon regrettable dont le *Globe and mail* de ce matin parle de nos procédures et du fait que cette motion soit restée au *Feuilleton*. Je crois que, par ignorance de nos procédures, on critique injustement la présidence.

Je demande par conséquent à la Chambre si elle consent que l'avis de motion n° 14 soit rayé du *Feuilleton* et que l'ordre relatif à la deuxième lecture du bill C-329, qui tend à modifier le Code criminel, soit annulé et le bill retiré.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette). Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON PROPOSE D'EFFECTUER UNE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE FORMATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de faire l'évaluation des programmes de formation et de perfectionnement des employés de la Fonction publique, en vue d'élaborer une politique globale à cet égard.

—Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir discuter de ce sujet encore une fois en cette Chambre. Depuis huit ans, trois ou quatre fois déjà, j'ai eu l'occasion de soulever cette question soit sous la rubrique «motions» ou «projets de loi», et je désire renouer avec ce dossier qui a progressé rapidement d'ailleurs depuis un an et qui a fait encore l'objet, récemment, il y a deux ou trois jours, de communiqués de la part du Conseil du Trésor.

On se souviendra que j'attachais beaucoup d'importance à la création d'une école d'administration gouvernementale. C'était pour moi un concept qui touchait d'abord au perfectionnement et à la formation des fonctionnaires, et c'était surtout pour essayer d'intéresser les députés, la Chambre, et les gouvernements, à réfléchir sérieusement sur le grand problème de la formation et du perfectionnement à même notre Fonction publique.

Monsieur le président, j'aimerais peut-être prendre quelque temps pour faire l'historique de cette question fort importante, qui n'est pas nouvelle. Le problème devient d'ailleurs aigu à la fin de la Seconde Guerre mondiale quand, en grande partie, les gens qui étaient venus à Ottawa travailler pour le gouvernement se sont dispersés. Nous avons ainsi perdu de nombreux talents qui étaient, de par leurs fonctions, en poste ici pour l'effort de guerre.